

*Administration financière—Loi*

Monsieur l'Orateur, le fait que ce bill soit à l'étude a de quoi nous encourager à croire que le gouvernement actuel est prêt à répondre aux besoins réels de l'heure. Je voudrais revenir sur ce point et faire bien comprendre qu'à mon avis, ce serait une erreur d'essayer de réduire le titulaire de ce nouveau poste à l'impuissance, au point où il ne servirait à rien, à toutes fins utiles. Il ne doit subir aucune contrainte.

Le débat sur ce bill me donne l'occasion de soulever une autre question comme nouveau député, et je pense que cette question a maintenant de l'importance. Il y a environ une semaine, un éditorial de l'un des principaux journaux du pays, le *Toronto Star*, disait que rien ne motivait une personne à devenir député, qu'à moins d'être ministre, il valait mieux ne pas y penser. Autant ne même pas aller à Ottawa. C'était l'essentiel de l'article. C'est le genre d'argument qui influence bien des gens qui seraient peut-être prêts à se présenter aux élections pour le parti de leur choix. L'éditorial prétendait qu'un député n'avait pas voix au chapitre, que le système des comités ne valait pas grand-chose et faisait divers autres critiques rabaisant le rôle du député. Ces observations risquent d'être très décourageantes, peut-être pas pour moi, monsieur l'Orateur, et certainement pas pour les députés qui participent à nos travaux, mais elles pourraient dissuader des gens de participer à la vie politique à l'échelle nationale.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques minutes pour donner un petit exemple de tout le tort que peut faire cet éditorial. Je parle d'expérience, monsieur l'Orateur, et je suis certain que d'autres membres du comité des comptes publics peuvent dire la même chose. Il y a deux ans, monsieur l'Orateur, le comité des comptes publics a discuté de façon approfondie de la nomination d'un fonctionnaire supérieur des finances ou contrôleur général. Comme d'autres membres du comité, le 18 mars, 1976, j'avais déclaré qu'il serait très réconfortant de savoir qu'il y avait un fonctionnaire supérieur des finances parmi les quelque 300,000 employés du gouvernement fédéral.

Nous avons discuté de la question avec le vérificateur général. Nous avons même essayé de lui faire dire au comité s'il recommandait ou non la création d'un tel poste. Il a laissé entendre que ce serait une bonne chose, mais il ne l'a pas recommandée de façon catégorique. Plus tard, quand il a publié son rapport en 1976, il est revenu sur la question de façon très nette. Il a même parlé dans son rapport d'une question que j'avais soulevée à la Chambre et au comité au sujet de l'établissement d'un tel poste. A ce moment-là, il avait clairement décidé d'appuyer le principe d'un contrôleur général.

Je tenais à soulever la question, monsieur l'Orateur, parce qu'elle me semble indiquer bel et bien comment les députés peuvent contribuer de façon valable au gouvernement du pays ici, à Ottawa. Cette observation devrait être notée, mais elle ne le sera probablement pas, par cet éditorialiste d'un journal canadien important. Il devrait se rendre compte qu'il interprète mal ce qui se passe au Parlement.

Je voudrais revenir à ce qu'a dit le député de Brant au sujet des comités. Monsieur l'Orateur, dans notre système les comités peuvent être très utiles. Non seulement le comité des comptes publics a beaucoup contribué à faire aboutir cette nomination et à faire présenter le bill C-10 dont nous sommes saisis, mais il a été utile de bien d'autres façons également. Il

faut que les simples députés participent aux travaux des comités. Bien trop souvent, monsieur l'Orateur, nous nous rendons à ces comités et pour une raison ou une autre, la participation est très faible. Très fréquemment, il nous arrive de débattre d'un important projet de loi et inopinément des députés soulèvent des questions qui touchent d'assez loin le projet de loi en question mais qui les intéressent particulièrement sur un plan général, qu'il s'agisse de problèmes relatif à l'énergie ou de tout autre domaine. Il me semble qu'avant de critiquer, à titre de députés, et peu m'importe de quel côté de la Chambre nous siégeons, et avant d'essayer de démolir l'actuel système de comités, avant d'essayer de le démanteler et de le remplacer par quelque chose d'autre, nous devrions faire tout notre possible pour qu'il fonctionne et j'estime qu'on peut y arriver.

Il est possible d'obtenir que des gens comparaissent devant le comité. Cela arrive. Nous l'avons remarqué dans un certain nombre de comités au cours des quatre dernières années. Les gens qui participent aux travaux des comités ont des raisons d'être pleinement satisfaits d'y avoir siégé. Certes, nous avons connu certains problèmes au sein du comité des comptes publics lorsque nous avons essayé de faire venir d'Israël un personnage tel que M. Eisenberg pour qu'il compare devant nous. Mais peu importe le nombre d'assignments à comparaître qu'on aurait pu lui envoyer, elles n'auraient probablement guère eu d'effet. Jamais à ma connaissance, monsieur l'Orateur, nous n'avons dû avoir recours à ce genre de méthode pour obtenir qu'un témoin compare devant un comité.

Il me semble qu'avant de donner aux comités quantité de nouveaux pouvoirs, nous devrions d'abord être sûrs que nous utilisons tous les pouvoirs et toutes les possibilités dont nous disposons déjà. Le bureau de recherche de la bibliothèque du Parlement met son personnel à notre disposition. Nous avons toute sorte d'aide que nous pouvons employer, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais siégé à un seul comité de la Chambre, où les membres qui souhaitaient obtenir de l'aide, que ce fût d'aide financière ou autre, se l'ont vue refuser. Cela ne s'est jamais produit, à ma connaissance.

Monsieur l'Orateur, tant que nous n'aurons pas utilisé toutes les ressources du système de comités, je ne nous estime pas le droit de venir nous plaindre auprès de vous, ni du gouvernement ou de qui que ce soit de son inefficacité. Nous avons la possibilité de rendre ces comités efficaces et c'est à nous, à chacun de nous à la Chambre, de le faire.

Pour terminer mes propos de ce soir, j'aimerais revenir au bill et dire, au nom de la plupart des députés, que j'ai la plus grande confiance en M. Rogers, et que je suis sûr qu'il saura assumer ces fonctions extrêmement difficiles et délicates. J'exhorte les députés d'en face à ne pas se hâter de légiférer sur ces fonctions. Ce serait une grosse erreur. Nous ne le faisons pas pour les postes de sous-ministre, mais nous leur laissons une grande latitude. Nous devrions également laisser au titulaire la possibilité de se familiariser avec sa nouvelle tâche, de mieux connaître ses aînés de la Fonction publique, et lui donner le temps de gagner leur confiance, grâce à ses propres mérites, ce qui est très important, et d'après tout ce que nous savons de lui, tout nous donne à penser qu'il sera à la hauteur de la tâche. Il faut lui donner le temps, monsieur l'Orateur, de se mettre au courant de son travail et de se documenter, de